

CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2021 à 18 H
COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-et-un le 29 janvier à 18 H, le conseil municipal convoqué le 18/01/2021 s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence d'Alain FRIGIOTTI, Maire,
Sont présentes : Mesdames et Messieurs FRIGIOTTI Alain, LEFEVRE Guillaume, DARTOIS Corinne, DALKA Jean-Marc, DEBRAY Corinne, DUBOS Philippe, DUPONT Alexandre, DUVAL François, FIEVET Steeve, FRANCHI Grégory, LACOFFE Laurent, CHAUTARD Jacqueline, PLENARD Eric, GUEGAN-COMBES Audrey

Absents excusés : COQUEREL Sandrine (pouvoir G..LEFEVRE),

Secrétaire de séance : Alexandre DUPONT

Taxes

Le conseil vote les taxes pour l'année 2021 :

TH : 13.94 %

TFB : 22.86 %

TFNB : 35.65 %

Pour : 15	Contre : 0	Abs : 0
-----------	------------	---------

Participations des communes 2020-2021

Dans le cadre de la fusion des écoles élémentaires et maternelles d'enseignement public de Boury-en-Vexin et de Vaudancourt, le conseil municipal fixe la participation financière des communes pour l'année 2020-2021 à 815 € par enfant scolarisé.

Pour : 15	Contre : 0	Abs : 0
-----------	------------	---------

Dans le cadre de l'accueil périscolaire et selon la convention passée avec la commune de Boury en Vexin, la somme demandée pour l'année scolaire 2020-2021 est de 26 908.64 €.

Concernant la commune de Vaudancourt,

7 enfants sont venus au centre de loisirs pendant les vacances d'hiver et de la Toussaint. Le montant des frais s'élève à 4 328.53 € (un animateur + frais de fonctionnement) et 6 enfants au périscolaire (matins, soirs et mercredis) pour un montant de 10 730.71 € € (animateur + frais de fonctionnement) soit un total de 15059.24 € TTC

Le conseil après en avoir délibéré décide de demander la totalité des frais à la commune de Vaudancourt.

Pour : 15	Contre : 0	Abs : 0
-----------	------------	---------

Associations – subventions 2021

Etant donné l'état sanitaire (Covid 19) les activités sportives et les manifestations n'ont pu avoir lieu.

Néanmoins, le conseil après avoir délibéré décide d'attribuer la somme de 400 € aux associations suivantes sous réserve d'une reprise d'activité et d'une demande personnelle sur présentation des comptes.

Accueil et amitié

La Raquette courcelloise

La Société de Chasse

Les Amis de la Tour

Les Crocos du Marais

Les Enfants d'Abord

Les Fêtes communales courcelloises

Dynamo blues

Réserve

Pour : 15	Contre : 0	Abs : 0
-----------	------------	---------

Classe de découverte

En raison de l'état sanitaire le séjour à Veulettes-sur-Mer pour 45 enfants n'a pas eu lieu. Aussi, l'Association « Veni Vidi Ludi » a réajusté son devis pour 48 enfants de GS, CP et CE1 pour le même séjour du 19 au 21 mai 2021 si la situation sanitaire le permet. Deux acomptes avaient été versés ; le solde de 2 640 € sera ajusté au nombre réel.

Pour : 15	Contre : 0	Abs : 0
-----------	------------	---------

Investissements 2021

Le conseil municipal vote les investissements suivants à inscrire au BP 2021 :

- Repose des pinacles – église : 10 860.00 €

Pour : 15	Contre : 0	Abs : 0
-----------	------------	---------

Cette dépense sera inscrite au BP 2021 cpte 21318 op 281.

Des subventions seront demandées au Département et à la Région.

- Four cantine scolaire : 2 616.96 € Le conseil demande un second devis.

- Matériel clsh (vélos trottinettes meuble) : 4 536.65 €. Il est demandé aux animateurs de revoir le devis à la baisse.

- Illuminations : 3 000 €

Pour : 15	Contre : 0	Abs : 0
-----------	------------	---------

Cette dépense sera inscrite au BP 2021 cpte 2128 op 249

- Rénovation du parking de Beusseré : 13 506 € TTC – au titre de la DETR les travaux pourront être subventionnés à 50 %.

Pour : 15	Contre : 0	Abs : 0
-----------	------------	---------

Cette dépense sera inscrite au BP 2021 cpte 2128

- 15 tables (à louer) pour la salle des fêtes : 1 000.62 €

Cette dépense sera inscrite au BP 2021 cpte 2184

Pour : 15	Contre : 0	Abs : 0
-----------	------------	---------

ADTO

Afin d'être accompagné dans les études et les projets à engager, la commune est devenue actionnaire de l'ADTO en 2013. Elle a, pour ce faire, procédé à l'acquisition d'une action d'une valeur nominale de 50 €.

N'ayant plus à ce jour de projet à confier à l'ADTO, la commune souhaite quitter l'actionnariat pour ne plus avoir à acquitter l'abonnement annuel.

Je vous propose donc de délibérer sur le principe de la cession de l'action détenue.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de céder l'action de 50 € qu'elle détient au capital de l'ADTO.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux formalités inhérentes à la cession

Pour : 15	Contre : 0	Abs : 0
-----------	------------	---------

Rajout à l'ordre du jour

Demande de subvention au FO3DR

Suite à notre demande de subvention auprès du FO3DR, la délibération doit être rédigée comme suit :

« le conseil municipal de Courcelles les Gisors sollicite auprès d'Olivier Dassault, Député et Olivier Paccaud, Sénateur, dans le cadre du FO3DR une subvention de 2 000 euros afin de participer au financement de l'acquisition de tables, de chaises et de casiers pour l'école. »

Pour : 15	Contre : 0	Abs : 0
-----------	------------	---------

Questions diverses

néant

La séance est levée à 19h55.